

MERLETT TECNOPLASTIC SPA

Via XXV Aprile, 16 - 21020 Daverio (VA) Tél. +39 0332 942111 / +39 0332 947373 Télécopie +39 0332 949696 Capital social 3.000.000 € REA N° 100622 VA - N° Mech. ÇA PASSE 000987 Reg. Impr. de Varèse, P.I./C.F./TVA : 00212770127 www.merlett.com - industrial-hose.IT@continental.com

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU CONTACT AVEC LES ALIMENTS

915203 RAGNO PU

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ		
Producteur	Merlett Tecnoplastic S.p.A.	
Article soumis à déclaration	915203 RAGNO PU	
Description Article soumis à la déclaration	Tube thermoplastique, multicouche	
Date	1/10/2024	
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ À		

Législation communautaire

le règlement (CE) n° 10/2011 et ses modifications ultérieures ;

Règlement (CE) n° 1935/2004 et modifications et corrections ultérieures

Règlement 2023/2006/CE et modifications et corrections ultérieures

La législation italienne

Arrêté ministériel 21/03/1973 et mises à jour et modifications ultérieures ;

Décret présidentiel 777/82 et mises à jour et amendements ultérieurs ;

La législation française

MCDA n° 3 (V03-09/09/2021) - Aptitude au contact avec les denrées alimentaires des matières organiques destinées à entrer en contact avec les denrées alimentaires et modifications ultérieures

La législation allemande

BfR XXXIX - Produits à base de polyuréthanes et modifications ultérieures

La législation croate

NN 125/2009 - Ordonnance sur la sécurité sanitaire des matériaux et objets qui entrent en contact direct avec des denrées alimentaires.

Système réglementaire européen applicable au contact des matériaux et objets en matière plastique avec les denrées alimentaires

INFORMATIONS SUR LES SUBSTANCES SOUMISES À DES RESTRICTIONS MIGRATOIRES ET/OU À DES **RESTRICTIONS**

Le produit ci-dessus peut contenir des monomères, des additifs et d'autres substances de départ présentes à l'annexe I du règlement (UE) n° 10/2011, dont la migration spécifique, ou la concentration dans le produit fini, a été déterminée conformément à la réglementation en vigueur, dont les résultats indiquent des valeurs inférieures aux limites prescrites.

COMPOSANT	N° CAS
Acétate de vinyle	108-05-4
Chlorure de vinyle	75-01-4
1,4-butanediol	110-63-4
ESBO	8013-07-8
Irganox 1076	2082-79-3
Acide téréphtalique, bis(2-éthyl-syl)ester	6422-86-2



MERLETT TECNOPLASTIC SPA

Via XXV Aprile, 16 - 21020 Daverio (VA)
Tél. +39 0332 942111 / +39 0332 947373
Télécopie +39 0332 949696
Capital social 3.000.000 €
REA № 100622 VA - № Mech. ÇA PASSE 000987
Reg. Impr. de Varèse, P.I./C.F./TVA: 00212770127
www.merlett.com - industrial-hose.IT@continental.com

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU CONTACT AVEC LES ALIMENTS

Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	101-68-8	
Pas du tout	12001-26-2	
Acide adipique polyester avec glycérol ou	Réf. 76815	
pentaérythritol, esters avec acides gras C 12-C 22,		
régulier, linéaire		
	-	
Double usage	-	
	-	
Acides gras (E 570)	-	
Carbonate de sodium (E500)		
Sels d'acides gras (E 470a)		
Sels de magnésium d'acides gras (E 470b)		
Les substances ou groupes de substances suivants ne sont pas présents dans le produit ci-dessus :		
Bisphénol A, B, S, F, AF	80-05-7, 77-40-7, 5397-34-2, 620-92-8, 1478-61-1	
Peroxydes	-	
	120-12-7, 56-55-3, 50-32-8, 205-99-2, 192-97-2, 191-24-2,	
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	205-82-3, 207-08-9, 218-01-9, 53-70-3, 85-01-8, 206-44-0,	
	193-39-5, 91-20-3, 129-00-0	
	117-81-7, 117-82-8, 85-68-7, 131-18-0, 84-61-7, 84-66-2,	
	84-69-5, 26761-40-0, 146-50-9, 68515-48-0, 27554-26-3,	
Phtalates	605-50-5, 131-11-3, 84-74-2, 84-75-3, 117-84-0, 94491-96-	
	0, 776297-69-9.	
CONDITIONS D'UTILISATION		
RAGNO PU (915203) est conforme aux contacts répétés a	vec des aliments qui peuvent être associés aux simulants	
alimentaires 10 % d'éthanol, 20 % d'éthanol et 3 % d'acide acétique, appelés simulants alimentaires A, C et B visés		
au tableau 2 de l'annexe III du règlement (UE) n° 10/2011 et modifications ultérieures.		
et pour un contact jusqu'à 2 heures à 70 °C comme indiqué dans les tableaux 1 et 2 Chapitre 2 - Annexe V, et les		
conditions OM3 signalées dans le tableau 3 - Chapitre IV du Règlement (UE) n° 10/2011 et modifications ultérieures.		
Rapport de conversion standard : 6 dm2/kg		
Les tuyaux sont des dispositifs adaptés au passage des produits alimentaires, et non à leur stockage.		
Évitez tout contact alimentaire avec les collecteurs et la surface extérieure du tuyau.		
L'assainissement des canalisations doit être effectué avant utilisation aux frais de l'utilisateur.		
AUTRES INFORMATIONS		
-		



MERLETT TECNOPLASTIC SPA

Via XXV Aprile, 16 - 21020 Daverio (VA)
Tél. +39 0332 942111 / +39 0332 947373
Télécopie +39 0332 949696
Capital social 3.000.000 €
REA № 100622 VA - № Mech. ÇA PASSE 000987
Reg. Impr. de Varèse, P.I./C.F./TVA: 00212770127

www.merlett.com - industrial-hose.IT@continental.com

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU CONTACT AVEC LES ALIMENTS

L'écrivain Merlett Tecnoplastic S.p.A. déclare que les produits listés ci-dessous ne relèvent pas du champ d'application de la réglementation en vigueur relative à la déclaration de conformité et, par conséquent, doivent être considérés comme exemptés de la déclaration d'aptitude au contact des aliments.

Vous trouverez ci-dessous la liste des produits exemptés pour lesquels la soussignée ne garantit pas l'aptitude au contact des aliments:

- 91520306000H7
- 915203060BINC
- 915203060JXMN
- 91520308296H7
- 915203082GE35
- 915203082LIJU
- 915203082RXSI
- 915203082TODI
- 915203082VCVB91520310594H7
- 915203105VPAV

L'exclusion de la déclaration de conformité est motivée par la nature de l'utilisation pour laquelle le produit a été conçu et est actuellement destiné.